

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

N° D\_71\_2023 (Direction de la Culture)

## OBJET

**Adoption de la grille tarifaire du Majestic pour la programmation de la saison culturelle 2023-2024**

L'an deux mil vingt-trois, le 03 juillet à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 27 juin deux mil vingt-trois et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme MEUNIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JÉGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par Mme IVAKHOFF, Mme IN représentée par M. BELEK, Mme LACHEMI représentée par M. REGUIG, M. MALONGA représenté par Mme CORNEILLAN, M. MEBARKI représenté par Mme CHOISY, M. MONIER représenté par M. ESPARRAGA, M. DEYDIER représenté par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON.

Absents : M. CHERON, Maire, Mme CHOISY, M. ESPARRAGA, M. LEMOINE.

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO

~~~~~

**Le vote de cette délibération a lieu sous la présidence de M. DERVILLEZ**

## NOMBRE DE CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

23

votants

28

Le Majestic, équipement culturel ambitieux d'environ 2000 m<sup>2</sup> du sud d'Ile-de-France, accueille entre 700 et 1300 personnes selon les modulations adaptées aux types d'évènements, donnant ainsi accès à des spectacles, concerts, pièces de théâtre, opéras, ballets, conférences et même projections cinématographiques.

Cette infrastructure est exploitée par la société publique locale (SPL), « Montereau, Porte de Paris » depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Conformément à l'article 21 de convention de délégation de service public, il appartient néanmoins à la ville de Montereau-Fault-Yonne de déterminer la grille tarifaire pour la programmation de la saison culturelle 2023-2024.

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 27 juin 2023.

.../...

**M. James CHERON, Maire, Mme Marie-José CHOISY, M. Christophe ESPARRAGA, Adjoint au Maire, M. Maxime LEMOINE, Conseiller Municipal, quittent la salle en amont de la présentation de la présente délibération et ne prennent pas part au vote**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JÉGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI, M. DEYDIER représenté par M. ALBOUY)**

- D'adopter la grille tarifaire de la salle de spectacle, LE MAJESTIC, jointe à la présente délibération pour la saison culturelle 2023-2024
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents aux effets de la présente délibération



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

James CHÉRON